

18 juin 2012

PROVINCE DE  
QUÉBEC  
VILLE DE THURSO

SÉANCE GÉNÉRALE tenue à l'Hôtel de Ville, lundi le 18 juin 2012 à dix-neuf heures, à laquelle sont présents :

SON Honneur le Maire, Monsieur Maurice Boivin et les Conseillers suivants :

Léonard Raby, Luc Millette, Benoit Lauzon, Éric Pelletier, Agathe Parisien, Bernard Boyer.

FORMANT QUORUM sous la présidence de son Honneur le Maire au fauteuil, le Secrétaire-trésorier et Directeur général Mario Boyer et l'Adjoint au directeur et responsable des loisirs Hugo Blais sont aussi présents.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée. (quorum)
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal.
4. Adoption des comptes.
5. Parole au public.
6. Lecture de la correspondance.
7. Avis de motion.
8. a) Adoption du règlement no 05-2012 : pour modifier le règlement concernant les nuisances no 03-2009 amendé par le règlement no 10-2009 ;  
b) Adoption du projet de règlement no 06-2012 : pour modifier le règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme (2009) no 05-2009 ;  
c) Adoption du 1<sup>er</sup> projet de règlement no 07-2012 : pour modifier le règlement de zonage no 12-2008 modifié par les règlements no 04-2010-M et no 05-2011.
9. Commission de Sécurité :
  - a) Démission pompière : Mme Roxanne Boivin ;
  - b) Engagement pompier : M. Daniel Marquis ;
  - c) Schéma risques en incendie : an 2.
10. Commission des Travaux publics :
  - a) Réparation système de chauffage hôtel de ville. : Alpha Combustion ;
  - b) Installation de fixtures projet Labrie : Les Électriciens Dubuc et fils ;
  - c) Devis appel d'offres services professionnels : ouvrages eaux usées et eau potable (3) ;
  - d) Programme TECQ.
11. Commission des Loisirs et de la Culture :
  - a) Félicitations : M. Julien Pelletier ;
  - b) Bail cantine aréna Guy Lafleur : Club Optimiste.
12. Commission de l'Urbanisme et de l'Environnement :
  - a) Dérogation mineure : 10 Place Boivin ;
  - b) Assemblée publique de consultation : projets de règlements modifiant les règlements sur les dérogations mineures et le zonage.
13. Commission de l'Embellissement du territoire.
14. Rapport du maire.
15. Nouvel Avis de Motion.
16. Divers :
  - a) Mandat – désignation immeubles : M. Daniel Handfield, a.g. ;
  - b) Mandat – vérification et recherche de titres : Me Ghislain Larose ;
  - c) Publication 2 avis publics : vente pour non-paiement de taxes ;
  - d) Mandat juridique – vente pour taxes : Deveau, Bourgeois, Gagné... ;
  - e) Engagement financier envers O.M.H. de Thurso ;
  - f) Évaluation bâtiments municipaux : Servitech ;
  - g) Programme autogéré de maladie courte durée employés municipaux ;

18 juin 2012

- h) Inscription et déplacement : congrès FQM ;
  - i) Abandon du rôle d'évaluation locative ;
  - j) Adhésion : Chambre de Commerce Vallée de la Petite-Nation ;
  - k) Signature entente Hydro Qc : installation oriflammes ;
  - l) Boîtes postales projet Labrie ;
  - m) Vente pour taxes ;
  - n) Entente de tarification : C.P.D.C.V. ;
  - o) Mainlevée : projet Opus.
17. Parole au public.
  18. Levée de l'assemblée.

Rés. : 2012-06-278

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY,

APPUYÉ PAR MONSIEUR BERNARD BOYER

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour, déposé par Monsieur le Maire, soit et est par les présentes adopté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2012-06-279

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 04 juin 2012 a été remise à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LUC MILLETTE,

APPUYÉ PAR MONSIEUR BENOIT LAUZON,

QUE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le 04 juin 2012 soit approuvé.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2012-06-280

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY,

APPUYÉ PAR MADAME AGATHE PARISIEN,

D'approuver la liste des comptes ci-après :

et d'autoriser le secrétaire-trésorier de la Ville à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Chèques pour comptes à payer pour la période du 2012-06-01 au 2012-06-18 totalisant 1 298 569.55 \$ (No: 38047 à No: 38100).

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2012-06-281

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY,

18 juin 2012

APPUYÉ PAR MONSIEUR ÉRIC PELLETIER

ET RÉSOLU :

QUE le *Règlement no 05-2012 : pour modifier le règlement concernant les nuisances no 03-2009 amendé par le règlement no 10-2009* soit et est par les présentes adopté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2012-06-282

ATTENDU QUE le règlement sur les permis et certificats no 09-2008 tel qu'en vigueur actuellement contient une disposition sur le coût d'une demande de dérogation mineure ;

ATTENDU QUE toute modification à ladite disposition entraîne une modification du règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme (2009) no 05-2009 ;

ATTENDU la recommandation de M. Daniel René, responsable de l'urbanisme, d'uniformiser nos règlements d'urbanisme dans le but de simplifier leur utilisation ;

ATTENDU QUE le Conseil de la Ville de Thurso a le pouvoir, en vertu de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), de modifier son règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme ;

ATTENDU QUE le Conseil doit, à cette fin, adopter le projet de règlement numéro 06-2012, afin qu'il soit soumis à la procédure de consultation publique prescrite par la Loi :

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LUC MILLETTE,

APPUYÉ PAR MONSIEUR BENOIT LAUZON

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso adopte le projet de règlement no 06-2012 pour modifier le règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme (2009) no 05-2009.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2012-06-283

Premier projet de règlement no 07-2012 pour modifier le règlement de zonage no 12-2008 tel qu'en vigueur actuellement

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement de zonage numéro 12-2008 le 5 août 2008 tel qu'en vigueur actuellement ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil peut modifier le règlement de zonage ;

18 juin 2012

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les usages permis dans la zone C-a #142, de façon à mieux valoriser l'artère principale qu'elle contient ;

CONSIDÉRANT qu'il y a également lieu de préciser le type de conception et de finition des clôtures autorisées sur le territoire de la Ville ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a dûment été donné à la séance générale du 7 mai 2012 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil doit, à cette fin, adopter le 1<sup>er</sup> projet de règlement numéro 07-2012, afin qu'il soit soumis à la procédure de consultation publique prescrite par la Loi :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LUC MILLETTE,

APPUYÉ PAR MADAME AGATHE PARISIEN

ET RÉSOLU :

QUE le 1<sup>er</sup> projet de règlement no 07-2012 pour modifier le règlement de zonage no 12-2008 tel qu'en vigueur actuellement soit adopté.

QUE le document intitulé « Ville de Thurso – 1<sup>er</sup> Projet de Règlement de zonage no 07-2012 » ainsi modifié, fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2012-06-284

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ÉRIC PELLETIER,

APPUYÉ PAR MONSIEUR BERNARD BOYER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte la démission de Mme Roxanne Boivin à titre de pompière volontaire, effective en date du 11 juin 2012, et la remercie par les présentes pour le travail accompli.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2012-06-285

CONSIDÉRANT la candidature de M. Daniel Marquis à titre de pompier ;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service des incendies, M. Jacques Legault :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ÉRIC PELLETIER,

APPUYÉ PAR MONSIEUR BENOIT LAUZON

ET RÉSOLU :

18 juin 2012

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso engage M. Daniel Marquis à titre de pompier.

QUE l'engagement soit conditionnel au respect des conditions suivantes :

- fournir un certificat médical de bonne santé ;
- fournir une attestation sans antécédents criminels ;
- fournir une copie de son permis de conduire ;
- fournir une copie de son certificat de naissance ;
- fournir une accréditation de la formation Pompier I.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2012-06-286

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR BENOIT LAUZON,

APPUYÉ PAR MONSIEUR ÉRIC PELLETIER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte le rapport présenté par M. Jacques Legault, directeur du service des incendies, concernant le plan de mise en œuvre pour l'an 2 au schéma local de risques en incendie.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2012-06-287

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ÉRIC PELLETIER,

APPUYÉ PAR MONSIEUR LUC MILLETTE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte la proposition de "Alpha Combustion" du 6 juin 2012 au montant de 1 192.58 \$ plus taxes pour le remplacement du régulateur d'entrée d'eau du système de chauffage de l'hôtel de ville.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2012-06-288

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ÉRIC PELLETIER,

APPUYÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte la proposition du 6 juin 2012 de "Les Électriciens Dubuc et fils" au montant de 9 996 \$ plus taxes pour la fourniture et l'installation de fixtures dans le projet Labrie.

Adopté à l'unanimité.

18 juin 2012

Rés. : 2012-06-289

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à un appel d'offres pour la fourniture de services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages de pompage des eaux usées et de production d'eau potable ;

CONSIDÉRANT l'analyse des documents de soumissions par Me Marc Tremblay, avocat, et M. Benoit Benoit, consultant :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY,

APPUYÉ PAR MONSIEUR ÉRIC PELLETIER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte le devis pour la fourniture de services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages de pompage des eaux usées et de production d'eau potable tel que préparé.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2012-06-290

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY,

APPUYÉ PAR MONSIEUR BERNARD BOYER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso demande des soumissions sur appel d'offres (2012TH-UF08) pour la fourniture de services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages de pompage des eaux usées et de production d'eau potable selon le devis préparé à cet effet et disponible à compter du 26 juin 2012 sur le site Se@o ([www.seao.ca](http://www.seao.ca)).

QUE les soumissions préparées sur les formules de soumission soient déposées dans des enveloppes scellées portant la mention "Exploitation des ouvrages eaux usées et eau potable" à l'adresse suivante :

M. Mario Boyer, Secrétaire-trésorier et Directeur général  
Ville de Thurso  
161, rue Galipeau  
Thurso (Québec)  
J0X 3B0

QUE les soumissions soient acceptées jusqu'à 11 heures, jeudi le 12 juillet 2012 et elles seront ouvertes publiquement à la même heure à la même adresse.

QUE ne soient admis à soumissionner que les entreprises qui sont dûment autorisées à effectuer les travaux et à faire affaires au Québec.

QUE le présent appel d'offres soit assujetti à l'utilisation d'un système d'évaluation et de pondération.

18 juin 2012

Que la Ville de Thuro n'encourt aucune responsabilité envers le ou les soumissionnaires.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2012-06-291

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR BENOIT LAUZON  
ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thuro mandate la firme "Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés" pour la fourniture d'opinions juridiques, s'il y a lieu, suite à l'appel d'offre pour fourniture de services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages de pompage des eaux usées et de production d'eau potable.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2012-06-292

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY,  
APPUYÉ PAR MADAME AGATHE PARISIEN  
ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thuro accepte la programmation inscrite au programme TECQ par Genivar dans le cadre du projet de modernisation de l'usine d'eau potable.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2012-06-293

CONSIDÉRANT la session de repêchage de la Ligue Junior Majeur du Québec tenue le 9 juin 2012 à Québec :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME AGATHE PARISIEN,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LUC MILLETTE  
ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal félicite par la présente M. Julien Peltier pour sa sélection au sein de l'organisation des *Screaming Eagles* du Cap Breton et lui souhaite les meilleurs succès avec l'équipe.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2012-06-294

CONSIDÉRANT l'intérêt du Club Optimiste de Thuro de renouveler le bail pour l'exploitation de la cantine de l'aréna Guy Lafleur pour la saison 2012-2013 :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR BENOIT LAUZON,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY

18 juin 2012

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise Messieurs Hugo Blais, adjoint au directeur et responsable des loisirs, et Maurice Boivin, maire, à signer pour et au nom de la Ville de Thurso le renouvellement du bail avec le Club Optimiste de Thurso pour l'exploitation de la cantine de l'aréna Guy Lafleur pour la saison 2012-2013.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2012-06-295

ATTENDU QUE le service d'urbanisme a reçu une demande de dérogation mineure en bonne et due forme, pour une marge de recul de 1,07 mètre au lieu du 1,2 mètre prescrit à notre règlement de zonage no 12-2008, pour un bâtiment accessoire, pour le lot 28-137 du cadastre du Village de Thurso, Québec, au 10 Place Boivin ;

ATTENDU QU'un permis de construction, no 2007-0028, a été émis pour la construction dudit bâtiment accessoire ;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a analysé ladite demande et a fait une recommandation favorable au Conseil, à savoir :

- Accorder ladite dérogation mineure présentée lors de la demande, soit une dérogation de 0,13 mètre pour la marge de recul pour le bâtiment accessoire mentionné.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LUC MILLETTE,

APPUYÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise la demande de dérogation mineure présentée au service d'urbanisme pour l'immeuble situé au 10 Place Boivin, soit une marge de recul de 1,07 mètre pour le bâtiment accessoire.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2012-06-296

Date, heure et lieu de la consultation publique pour présenter les projets de règlements modifiant les règlements sur les dérogations mineures et le zonage

ATTENDU QU'en vertu de l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal fixe la date, l'heure et le lieu de toute assemblée :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY,

APPUYÉ PAR MONSIEUR ÉRIC PELLETIER

18 juin 2012

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso fixe la consultation publique pour présenter les projets de règlements pour modifier le règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme (2009) no 05-2009 et le règlement de zonage no 12-2008 tel qu'en vigueur actuellement :

mardi le 3 juillet 2012 à 19 heures 45 à l'hôtel de ville sis au 161 rue Galipeau, Thurso, Qc, J0X 3B0.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2012-06-297

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY,

APPUYÉ PAR MONSIEUR BERNARD BOYER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso confirme le mandat de M. Daniel Handfield, arpenteur-géomètre, afin d'effectuer la désignation des immeubles à être vendus pour non-paiement de taxes, le 25 septembre 2012.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2012-06-298

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LUC MILLETTE,

APPUYÉ PAR MONSIEUR ÉRIC PELLETIER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso mandate, s'il y a lieu, Me Ghislain Larose, notaire, pour effectuer la vérification et les recherches de titres nécessaires dans le cadre de la vente pour non-paiement de taxes qui doit avoir lieu le 25 septembre 2012.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2012-06-299

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR BENOIT LAUZON,

APPUYÉ PAR MADAME AGATHE PARISIEN

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise la publication de deux (2) avis publics dans le journal "La Revue de la Petite-Nation" pour la vente de non-paiement de taxes qui se tiendra le 25 septembre 2012.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2012-06-300

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ÉRIC PELLETIER,

18 juin 2012

APPUYÉ PAR MONSIEUR BERNARD BOYER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso mandate Me Marc Tremblay, avocat de la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés, pour représenter et conseiller la Ville lors de la vente pour non-paiement de taxes devant avoir lieu le 25 septembre 2012 ainsi que pour toute action nécessaire à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2012-06-301

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME AGATHE PARISIEN,

APPUYÉ PAR MONSIEUR BENOIT LAUZON

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso verse la somme de 7 565 \$ à l'Office municipal d'habitation de Thurso pour respecter son engagement financier 2012.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2012-06-302

CONSIDÉRANT la résolution # 2011-10-484 acceptant l'offre de services de Servitech pour un mandat d'évaluation pour des fins d'assurances des bâtiments municipaux ;

CONSIDÉRANT les travaux à l'usine de filtration, à l'hôtel de ville, au centre communautaire et au garage municipal ;

CONSIDÉRANT l'ajout d'un nouveau poste de pompage d'eau brute ;

CONSIDÉRANT le surplus de travail nécessaire :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR BERNARD BOYER,

APPUYÉ PAR MONSIEUR ÉRIC PELLETIER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte de payer à Servitech la somme de 8 800 \$ plus taxes pour les travaux d'évaluation des bâtiments municipaux pour des fins d'assurances.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2012-06-303

CONSIDÉRANT le programme autogéré de protection "maladie courte durée" ;

CONSIDÉRANT que le fonds génère des surplus ;

CONSIDÉRANT que le surplus appartient à la Ville et aux employés participant au programme ;

18 juin 2012

CONSIDÉRANT que la Ville de Thurso gère le fonds :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY,

APPUYÉ PAR MONSIEUR LUC MILLETTE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso demande à *Groupe financier AGA* de libérer la somme de 7 500 \$ du programme autogéré de "maladie courte durée" pour la création d'un fonds municipal pour le paiement des frais du programme et le contrôle des primes des autres protections.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2012-06-304

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LUC MILLETTE,

APPUYÉ PAR MONSIEUR BENOIT LAUZON

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise l'inscription et le déplacement de M. Maurice Boivin, maire, et de M. Luc Millette, conseiller, au congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) les 27, 28 et 29 septembre 2012 à Québec, au coût de 600 \$ chacun.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2012-06-305

CONSIDÉRANT le projet d'abandon du rôle locatif ;

CONSIDÉRANT les commentaires émis par Servitech dans leur lettre du 3 avril 2012 ;

CONSIDÉRANT l'opinion juridique de Me Marc Tremblay émise le 18 avril 2012 ;

CONSIDÉRANT l'analyse des impacts d'un scénario de l'abolition de la taxe d'affaires sur la valeur locative effectuée par Raymond Chabot Grant Thornton remis le 11 mai 2012 :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR BENOIT LAUZON,

APPUYÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso avise Servitech, évaluateurs agréés, de l'abandon du rôle d'évaluation locative au 31 décembre 2012.

QUE le dit rôle soit maintenu pour s'assurer de pouvoir traiter les modifications possibles (Loi sur la fiscalité municipale).

Adopté à l'unanimité.

18 juin 2012

Rés. : 2012-06-306

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ÉRIC PELLETIER,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR BENOIT LAUZON  
ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise le renouvellement de l'adhésion à la *Chambre de Commerce Vallée de la Petite-Nation* pour l'année 2012/2013 pour un montant de 180 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2012-06-307

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME AGATHE PARISIEN,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR BENOIT LAUZON  
ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise M. Maurice Boivin, maire, à signer pour et au nom de la Ville de Thurso l'entente intervenue avec Hydro Québec concernant l'installation d'oriflammes.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2012-06-308

CONSIDÉRANT le courriel reçu le 18 juin 2012 de M. Denis Marquis de Postes Canada pour l'installation de boîtes postales dans le projet Labrie :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR BERNARD BOYER,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY  
ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise l'installation de boîtes postales communautaires dans le projet Labrie, à savoir :

- |                       |                      |
|-----------------------|----------------------|
| 1. Parc municipal     | 325 rue George-Greig |
| 2. Emprise municipale | 320 rue Sabourin     |
| 3. Emprise municipale | 321 rue Sabourin     |

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2012-06-309

CONSIDÉRANT l'acompte reçu en paiement des taxes en retard :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR BERNARD BOYER,  
APPUYÉ PAR MADAME AGATHE PARISIEN  
ET RÉSOLU :

18 juin 2012

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso retire de la vente pour taxes la propriété de [REDACTED] # 0251-81-0171.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2012-06-310

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME AGATHE PARISIEN,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR ÉRIC PELLETIER  
ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte de renouveler l'entente de tarification avec la "Caisse populaire Desjardins du Cœur-des-Vallées / Centre financier aux entreprises de l'Outaouais" jusqu'au 30 juin 2013.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2012-06-311

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR BENOIT LAUZON  
ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso mandate Messieurs Maurice Boivin, maire, et Mario Boyer, secrétaire-trésorier et directeur général, à signer pour et au nom de la Ville de Thurso une mainlevée d'une clause résolutoire les immeubles 174 rue Galipeau (1 et 2) et 174 rue Galipeau (3 et 4) étant connu sous les lots 402 et 403 du cadastre du village de Thurso, afin de permettre le transfert de propriété de 7838166 Canada Inc. à 7007337 Canada Inc.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2012-06-312

MONSIEUR LUC MILLETTE PROPOSE,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY,  
QUE la présente séance soit levée à 19 heures 50.

Adopté à l'unanimité.

\_\_\_\_\_  
(signé)  
Maurice Boivin, Maire

\_\_\_\_\_  
(signé)  
Mario Boyer, Sec.-trés.